Compte rendu de la CAPL d'affectation des cadres C au 01/09/2018

En réponse à notre liminaire, M Grangeret nous a indiqué qu'il n'en savait pas plus sur les conclusions de CAP2022. Concernant les nouvelles règles d'affectation en 2020, il pense que c'est une « bonne » chose pour les agents que de rapprocher l'affectation des agents sur une résidence et une structure au niveau local et que le dialogue social local sera plus important !

Les représentants de Solidaires lui ont rappelé que le nombre de CAPistes va être divisé par 2 aux prochaines élections et que les suppléants ne sont plus remboursés de leurs frais. Pour qu'il y ait un véritable dialogue social, il faudrait que les représentants des organisations syndicales aient les moyens de préparer les réunions, les dossiers pour défendre les agents.....
De plus, compte tenu des derniers échos, les CAPL pourraient n'intervenir plus que sur les recours effectués par les agents après l'affectation par le DDFiP. Dans ce cas, il sera plus difficile d'intervenir sur le mouvement local.

Concernant le mouvement des cadres C au 01/09/2018, 11 y avait 25 postes vacants sur 127 au tableau général des emplois (TAGERFiP). 6 agents avaient déposé une fiche de vœux. 7 agents ont obtenu une affectation sur des postes vacants et un agent reste ALD résidence. La règle de l'ancienneté a bien été respectée.

Même si la règle de l'ancienneté a bien été respectée pour l'élaboration de ce mouvement local, les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre le projet compte tenu de la situation des effectifs, du nombre de postes restants vacants, et de l'instauration arbitraire des nouvelles règles d'affectation qui vont restreindre les droits et garanties des agents.

Hors CAPL, le DDFiP nous a donné un tableau qui précise l'affection des agents ALD RAN ou département.
Pour lui, l'apport des agents C ayant réussi le concours externe vient bien combler les effectifs (pour info, au projet, 10 lauréats devaient rejoindre le département mais finalement, suite à 2 refus, ils ne sont que 8 à arriver).
Il nous a présenté une situation idyllique de la situation pour les cadres C :

- 127 emplois au Tagerfip
- 138 agents C sur le département
- 8,6 équivalents temps plein en moins avec les temps partiels
- Résultat : +2,4 emplois

Les représentants de Solidaires lui ont fait remarqué que la réalité des services est tout à fait différente. En effet, la situation est celle au 1er septembre 2018. Or, par exemple, 4 agents ayant réussi le concours interne normal de contrôleur sont comptés dans les effectifs présents au 01/09 car ils attaquent leur formation au 01/10 !!! De même, des collègues partent en retraite entre le 1er septembre et le 31 décembre et seront pour la plupart absents des services au 1er septembre (CET).

Le compte rendu d'activité 2016 (cf page d'accueil d'Ulysse07) traduit bien le grand écart entre les chiffres présentés et la réalité des services. En effet, en 2016, le département comptait 434 emplois au Tagerfip (tous grades confondus), 450 agents y étaient affectés mais quand on fait le bilan, on arrive à un effectif réel de 378 agents soit un déficit global de 56 agents (-13%) !!! On attend toujours celui de 2017..

Ainsi, par exemple, le Sip/Sie de la résidence de Tournon compte 18 postes de cadre C au Tagerfip. 17 agents y sont affectés et 2 agents ALD y sont mis en renfort au 01/09/2018 : solde théorique : + 1. Or, 2 collègues ont réussi le concours de contrôleur et partent au 01/10, un autre sera à la retraite au 01/11 et les temps partiels représentent l'équivalent de 2 postes : résultat réel de la structure : - 4 (-22%)

Sans tenir compte des absences pour temps partiel ou maladie, d'autres résidences ou structures sont en sous-effectif :
Sip/Sie d'Annonay : -2
Trésorerie municipale : -2
SPFE Privas : -1
Sip/Sie Le Teil : -1